



2021-2022 CONFIRMATION DE MISE A JOUR DES RENSEIGNEMENTS

Enfants	ENFANT N°1	ENFANT N°2	ENFANT N°3	ENFANT N°4
Nom de l'enfant				
Prénom de l'enfant				

Responsables légaux	Responsable N°1	Responsable N°2
En cas de famille recomposée, il faudra remplir les documents par composition de famille		
Noms		
Prénoms		

Nous soussignés, et

CERTIFIONS en tant qu'utilisateur des services périscolaires, à OBLIGATOIREMENT avoir procédé à la mise à jour informatique de mon compte Portail Famille pour les éléments essentiels : adresse postale, mail, numéro de téléphone, et personnes autorisées à venir chercher mon-mes enfant(s) se trouvant dans les rubriques « MA FAMILLE – PERSONNES – ENFANTS – PERSONNES AUTORISEES » **Nous nous engageons à procéder à cette mise à jour autant de fois que nécessaire au cours de l'année scolaire en cours et vous informer de tout changement de domicile ou de mail.**

AUTORISONS, en tant qu'utilisateur de l'accueil de loisirs, nos enfants à sortir de la structure pour participer aux différentes activités programmées (trajet cantine, balade aux parcs, ludothèque, etc) ou activités organisées par l'ALSH et nécessitant un déplacement en transport en commun ou mini bus conduit le personnel. Nous autorisons également la responsable du service à transporter notre ou nos enfant(s) dans son véhicule personnel en cas d'urgence.

AUTORISATION AUX SOINS

En cas de besoin, le personnel encadrant peut être amené à donner des soins à votre enfant : coup, bosse (application d'une poche de glace médical avec protection), plaie superficielle (antiseptique simple incolore). Vous serez informé des soins reçus par votre enfant au cours de la journée d'accueil ou à votre reprise en charge. Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale en dehors d'un PAI et/ou de la photocopie de l'ordonnance. En cas d'allergie alimentaire, il est obligatoire de rédiger un PAI et le transmettre au responsable du Restaurant Scolaire avant la première présence de votre enfant.

AUTORISONS, en cas d'urgence médicale, les responsables de la structure à contacter un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiqués les soins nécessaires

AUTORISATION FILM/PHOTO

AUTORISONS que nos enfants soient filmés et/ou photographié aux fins d'utilisation par :

- La structure elle-même (journal interne, exposition)
- Le service communication de la ville dont le site internet
- La presse
- Les stagiaires dans le cadre de leur rapport de stage

Nous nous engageons, si réception des photos ou des films, à ne les utiliser que dans le cadre familial

A..... le.....

Mention « lu et approuvé » et signature des représentants légaux